

SECHERESSE 2022

PERTES DE RECOLTES (apiculture, oléiculture, castanéiculture)
PERTES DE FONDS (Essaims)



N° 13681*03

PROCÉDURE DES CALAMITÉS AGRICOLES - DEMANDE D'INDEMNISATION DES PERTES

Le régime des calamités agricoles a pour but d'indemniser des pertes de récolte et/ou des pertes de fonds que vous auriez subies lors d'événements météorologiques contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions.

Articles L361-1 à 8 et D361-1 à D361-42 du Code rural et de la pêche maritime

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information. veuillez transmettre l'original à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe votre exploitation et veuillez en conserver un exemplaire

	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
N° SIRET : _ _ _ _ _	. _N° PACAGE : _ _ _ _ _
Statut juridique de l'exploitation :	
(Exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, S Pour les GAEC , veuillez préciser le nombi	CARL, SA)
Pour les GAEC , veuillez preciser le nombi	es d'associes
	COORDONNÉES DU DEMANDEUR
	COORDONNEES DO DEMANDEUR
Adresse:	
Code postal : _ _ Commi	une :
Téléphone : _ _ _	_ ; _
Mél :	@
Joindre un RI	COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE B-IBAN ou inscrire ci-après les coordonnées de votre compte bancaire
_	_ _ _ _
_	
	CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION
Commune princ	ipale de localisation de vos pertes (si différente de vos coordonnées) :
Code postal : _ Comm	une :
	SAU
SAU totale : ha _(ex	remple : 12,04 ha)
	d'autre(s) département(s), veuillez l'indiquer dans le tableau ci-dessous :
Surface (ha)	Département

LES PRODUCTIONS ANIMALES DE VOTRE EXPLOITATION (à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récolte (*))

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION EN EFFECTIFS

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIFS PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	EFFECTIFS VENDUS (hors réforme) l'année précédente (année 2021)
•			
		in the state of th	

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION PARTICULIÈRE

Eléments (m², kg, ...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégories d'animaux (exemple: pisciculture) ou production (exemple : miel)

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX EN PRODUCTION	ÉLÉMENTS DÉCLARES PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	UNITÉ
			10 11

^(*) Les pertes sur animaux sont à déclarer dans l'annexe pertes de fonds - Élevage

Cerfa n° : 13681*03 Date de mise à jour : juillet 23 Page 2 / 4

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE VOTRE EXPLOITATION (à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récolte (*))

CULTURE EN PRODUCTION

Utilisation des surfaces de votre exploitation durant l'année du sinistre (2022)

Codes	Cultures	ha	а	са
	Oliviers (Olive de bouche)			
	Oliviers – huile Bio - irrigués			
	Oliviers – huile Bio – non irrigués			
	Oliviers – huile Non Bio - irrigués			
	Oliviers – huile Non Bio – non irrigués			
	Châtaignes AOP non Bio			
	Châtaignes AOP Bio			
	Châtaignes non AOP non Bio			230,2451-1451-15
	Châtaignes non AOP Bio			
				Egynetical de pro-
				<u> Probatorio de la composición del composición de la composición del la composición del composición del composición de la composición del composición </u>
				envega al armid
			72 129	163. not

(*) Les pertes sur productions végétales sont à déclarer dans les annexes pertes de récolte

PERTES DE RÉCOLTE

Veuillez remplir les annexes concernant les déclarations de récolte des cultures ayant subi des dommages :

Annexe 1 : Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité

Annexe 2 : Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en chiffre d'affaires (CA) Annexe 3 : Déclaration des surfaces fourragères ayant subi des dommages

Annexe 4 : Déclaration des récoltes des cultures soumises à déclaration ayant subi des dommages

Page 3 / 4 Cerfa nº: 13681*03 Date de mise à jour : juillet 23

PERTES DE FONDS

Veuillez remplir les annexes relatives à la ou les pertes de fonds :

Annexe a : Dommages aux sols

Annexe b : Plantations pérennes et pépinières

Annexe c : Élevage

Annexe d : Ouvrages et stocks extérieurs

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	
Annexes déclaration des pertes de récoltes et /ou des pertes de fonds	Obligatoire en fonction du type de perte	
Pièces justificatives attestant des pertes de récolte (*) et / ou des pertes de fonds	Obligatoire	
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés	Obligatoire	

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS Je soussigné (nom et prénom) : certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ; certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes. Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole. Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles. Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (*) : □ à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ; □ à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ; 🗆 en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamité agricoles. Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur. Fait le |__|_|/|__|/|_|_| Signature (*) Veuillez cocher les mentions utiles

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE — NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION				
SINISTRE : Sécheresse 2022 – PR/PF	DATE DE RÉCEPTION : _ / / _			

Cerfa n°: 13681*03 Date de mise à jour : juillet 23 Page 4 / 4



SECHERESSE 2022



PERTES DE RECOLTES (apiculture, oléiculture, castanéiculture)
PERTES DE FONDS (Essaims)

N° 13951*02

ATTESTATION D'ASSURANCE DEVANT ÊTRE JOINTE AU CERFA N°13681 POUR L'INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES

Campagne agricole : Année 2022

Type du sinistre : PERTES DE RÉCOLTES (apiculture, oléiculture, castanéiculture) - PERTES DE FONDS (Essaims)

Commune principalement concernée par la calamité : Ensemble des communes du département de la Haute Corse

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ASSURANCE				
Dénomination sociale :				
Adresse (siège social) :				
Code postal : _ Commune : _				
Contact local, nom :				
Téléphone :	; Mél :			
10	DENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE / AS	SSURE		
N° SIRET : _ _ _ _ _ _	_ _ _ N° PACAGE :			
Nom et prénom ou raison sociale :				
Adresse (siège de l'exploitation) :				
Code postal : _ _ Commune : _				
	GARANTIES			
Assurance n	nultirisque agricole (ou assurance ince	ndie - tempête)		
Numéro du contrat :	Biens garantis : Bâtim	nents exploitation Contenu		
Assura	ance sur les embarcations (cas de l'aqu	aculture)		
Numéro du contrat :	Numéro du contrat : Biens garantis :			
Assurance mortalité du bétail				
	Espèces assurées :	Indemnités de sinistre (€) :		
5-7.83	on progress to the transfer			
Numéro du contrat :				
	-	-		
	100			
		-		

	Assurance	des récoltes co	ntre les risques cli	matiques	
Numéro du con	trat Grêle :				
Numéro du con	trat Multirisques climati	iques (MRC) :			
	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (ha)	Capitaux totaux assurés (€)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (€
G : 🗆 MRC : 🗆					
G : 🗆 MRC : 🗆					
G : 🗆 MRC : 🗆					
G : 🗆 MRC : 🗆					
G : 🗆 MRC : 🗆					
G : 🗆 MRC : 🗆					
G : 🗆 MRC : 🗆				=	
G : 🗆 MRC : 🗆					
G : 🗆 MRC : 🗆					
G : 🗆 MRC : 🗆					
G:				=	

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ			
L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité :			
Fait le _ / / _ _	Signature de l'assuré :		
L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.			
Fait le _ / / _	Signature de l'assureur / Cachet :		

Cerfa n° : 13951*02 Date de mise à jour : Avril 2023 Page 2 / 2